



Croissy Association Autonome de Parents d'Elèves
Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

Voyage au centre de **LECLERC**



Votre enfant entame aujourd'hui une nouvelle étape dans son voyage extraordinaire au cœur de l'école élémentaire.

Pour vous aider à vous y retrouver, nous vous proposons un petit « Tour du monde en 8 pages », rempli d'informations pratiques.

Toutefois, si vous vous sentez un peu perdus, n'hésitez pas à nous contacter...
Excellente année scolaire 2013-2014 !

L'équipe CAAPE

***Etre autonome c'est se laisser guider par ses propres convictions,
Et ne jamais cesser de les défendre***

- Association affiliée à l'UNAAPE - Région Ile de France -



Premiers repères...



Cette année, l'école accueille **256 élèves**, répartis en **11 classes**.

Les horaires

L'entrée des enfants à l'école se fait de 8h20 à 8h30 le matin, puis de 13h20 à 13h30 l'après-midi. Les sorties se font à 11h30 (pour les enfants ne restant pas au restaurant scolaire) et à 16h30. **Soyez respectueux de l'ensemble de ces horaires.**

En cas de retard, les enfants doivent utiliser la sonnette située au 11 rue Maurice Berteaux (rue à l'arrière de l'entrée principale).

Par ailleurs, toute absence d'au moins une demi-journée doit être signalée de préférence par mail 0781969s@ac-versailles.fr ou par téléphone (01 30 15 01 03) et justifiée dans le cahier de liaison de l'élève.

Le resto' et le temps de midi

La restauration est assurée par un nouveau prestataire depuis le mois de juillet 2012 : la société Sogeres. Les repas sont assurés en liaison froide. Ils sont ensuite réchauffés par le personnel du Service Municipal puis servis aux enfants. Proposés par un diététicien, les menus sont approuvés en commission Menu. Comme par le passé, la CAAPE effectuera régulièrement des visites surprises des cantines afin de vérifier la qualité des repas servis.

La cantine étant un self service, les enfants peuvent aller y déjeuner à l'heure qui leur convient, sauf les CP qui s'y rendent en premier. Un système de carte a été instauré pour rendre les enfants encore plus autonomes et vérifier que tous les enfants se rendent bien à la cantine pour déjeuner.

L'accueil à la cantine est possible sans condition d'accès les 4 jours de la semaine, dès le premier jour de la rentrée. Le Conseil municipal a adopté une nouvelle grille tarifaire qui prend en compte la progression du coût de ce service due à l'amélioration de la qualité des repas servis aux enfants (demandée notamment par les associations de parents d'élèves) et à la hausse de la fréquentation des restaurants municipaux. Toutefois, afin de limiter l'impact sur les plus modestes de cette augmentation des coûts, cette nouvelle grille propose des tarifs différenciés selon les capacités financières des familles grâce à un « quotient familial ».

Durant le temps de midi, **diverses animations sont proposées par les animateurs de la Mairie** (ateliers, jeux d'expression ou d'improvisation, jeux de société, « sports », ...). Une salle spéciale « Jeux calmes » est mise à la disposition des CP, qui peuvent s'y rendre par groupe de 20.

Pour ceux qui font des « heures sup' »

Les animateurs du centre de loisirs accueillent les enfants le matin dès **7h30**.

Les enseignants prennent en charge l'étude de **16h30 à 18h**.

Ce temps, encadré par les enseignants, est sous la responsabilité de la ville. C'est une étude surveillée et non dirigée, ce qui implique que les enseignants mettent la priorité sur les élèves qui ont plus besoin

d'accompagnement et ne sont pas autonomes pour la réalisation de leurs devoirs. Pour les plus autonomes, ils sont censés avoir fini leurs devoirs sous réserve qu'ils soient suffisamment volontaires pour le faire. Il peut donc être utile de les revoir avec eux.



A noter : le goûter n'est pas fourni par la restauration scolaire.

Les animateurs du centre de loisirs assurent l'accueil post-étude de 18h jusqu'à 18h30.

Toutes les inscriptions (restauration scolaire, accueil du matin et du soir) se font par Internet via l'Espace Famille sur le site www.croissy.com ou directement sur <https://croissy.espace-famille.net>. Pour toute précision, vous pouvez contacter la Mairie par e-mail familles@croissy.com, par téléphone 01 30 09 31 00, ou vous rendre sur place (8 avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine).

Toute modification d'inscription pour la restauration scolaire doit se faire au plus tard 3 jours ouvrés avant la date souhaitée. Pour toute absence imprévisible (maladie, hospitalisation d'urgence...) justifiée, les deux premiers jours d'absence resteront facturés.

Concernant l'étude et la post-étude : un listing de présence étant remis aux enseignants le 1^{er} de chaque mois, toute modification de l'inscription au cours de l'année doit donc se faire le dernier jour ouvré du mois avant 9h, pour une prise en compte le mois suivant (via l'onglet "Présence" ou "Absence"). Pour toutes les demandes de modification hors délai, les réservations resteront facturées. Il est impératif par ailleurs d'indiquer la modification au professeur par le biais du cahier de liaison.

Une histoire de cycles

La loi d'orientation de 1989 organise l'école primaire en **3 cycles pédagogiques** :

- Le cycle des apprentissages premiers (petite et moyenne section de maternelle) ;
- Le cycle des apprentissages fondamentaux (grande section, CP, CE1) ;
- Le cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2). En fin de cycle 3, les piliers du socle commun des connaissances doivent être validés.

Au fil des années, **le programme s'étoffe** : Maîtrise du langage et de la langue française, mathématiques, découverte du monde, débat hebdomadaire, éducation artistique, éducation physique et sportive. Viennent ensuite, dès le CE2, histoire-géographie, technologie et sciences expérimentales, ainsi que l'apprentissage d'une langue vivante étrangère. A Croissy, les enfants ont le choix entre l'Anglais et l'Allemand (sous réserve d'avoir un minimum de 8 enfants inscrits). Les langues sont enseignées par des enseignants.

C'est aussi à l'école que l'enfant apprend **les règles de la vie citoyenne**. Il y apprend à exprimer ses idées et à vivre en collectivité. A ce titre, sachez que jouets, téléphones portables et bijoux sont fortement déconseillés voire interdits : ils peuvent être dangereux et sont une source de jalousie et de dispute entre les enfants.

Et si votre enfant rencontre des difficultés...

Depuis la rentrée 2008 - et selon les souhaits du Ministère de l'Education Nationale - **un soutien scolaire** est mis en place. Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes, à raison de 30 minutes par jour sur le temps du midi.



Par ailleurs, des stages de remise à niveau d'une durée de 15 heures, à raison de 3 heures par jour, peuvent être proposés à certains élèves de CE1, CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires de printemps et d'été. Les parents restent naturellement libres d'accepter ou de refuser.

Si les difficultés rencontrées par votre enfant sont plus importantes, le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) le prendra en charge. Idéalement constitué d'un psychologue scolaire, d'un maître E (pour les difficultés d'ordre pédagogique) et d'un maître de soutien, ce réseau mène des actions de prévention et de remédiation auprès des élèves.

Les interventions sont demandées par les enseignants ou par les parents qui peuvent contacter directement les responsables du réseau à Port-Marly, au 01 39 16 92 60.

Après dialogue avec les enseignants et les parents, puis observation de l'élève, un programme de soutien est mis en place. Les interventions auprès d'un enfant ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation préalable et écrite des parents.



Les élèves soutenus par le RASED rattrapent généralement assez vite le programme et bénéficient en outre d'une méthodologie de travail qui leur permettra d'évoluer sereinement les années suivantes.

Les difficultés d'apprentissage peuvent aussi venir d'un simple blocage. Dans ce cas, quelques séances avec un intervenant spécialisé suffisent.

Un lieu ouvert aux parents

Les parents qui souhaitent participer à la vie de l'école peuvent s'impliquer dans différentes activités, telles que :

- Le fonctionnement de la bibliothèque (en fonction des demandes de chaque enseignant pour sa classe) ;
- Une aide pour le cross, par la distribution d'une petite collation (eau, fruit et chocolat) après l'effort ;
- Une aide logistique lors des spectacles de fin d'année (organisée par les enseignants en fonction de leur projet) ;
- La tenue des stands de la kermesse ;
- L'accompagnement de la classe de leur enfant lors des sorties ;
- Une aide aux projets de classe selon les enseignants.

Des rôles bien répartis

Les parents peuvent prendre contact à tout moment avec les principaux acteurs de l'école :

L'enseignant de l'enfant. Outre la réunion d'information organisée en début d'année, il peut être contacté quotidiennement via le « cahier de liaison ». Il est conseillé de contacter l'enseignant en cas de problème que peut rencontrer votre enfant ou en cas de changement de situation familiale.

Le directeur, M. Devedeux, reçoit les parents sur rendez-vous. Il peut être contacté par téléphone (01 30 15 01 03) ou par e-mail (0781969s@ac-versailles.fr).

Blog de l'école : <http://blog.crdp-versailles.fr/croissylecterc>.

Les associations de parents d'élèves. Les parents que vous allez élire au mois d'octobre vous représentent auprès de la direction de l'école, de la municipalité et de l'Inspection de l'Education Nationale. Si vous avez des questions, vous pouvez joindre Fabienne Lambert (06 40 30 82 83 - fabienne.lambert7@outlook.fr) ou Caroline GAUTIER (06 85 84 79 47 - carogautier@noos.fr).
Site web de la CAAPE : www.caape.net.

Un certain nombre d'activités sont également proposées à nos enfants par des intervenants spécialisés :

- Le sport ;
- La piscine ;
- La musique (10 séances annuelles par classe) ;
- De multiples autres activités ponctuelles.

Les principales instances de concertation :

Le conseil des maîtres. Sous la présidence du directeur d'école, l'équipe enseignante et les membres du RASED évoquent tous les problèmes concernant la vie de l'école et l'organisation du service. Réunie en conseil de cycle, l'équipe pédagogique élabore le projet d'école, fait le point sur la progression des élèves et la durée passée dans le cycle.

Le conseil d'école. Il regroupe chaque trimestre l'ensemble des personnes concernées par la vie de l'école : le directeur, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, de la municipalité, de l'Education Nationale et du RASED. Le conseil d'école vote le règlement intérieur, organise la semaine scolaire, adopte le projet d'école et donne son avis sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens, l'hygiène et la sécurité, les projets d'action éducative... Ces décisions font l'objet d'un procès verbal diffusé par e-mail aux parents. Pour ceux qui le souhaitent une version papier pourra leur être remise sur demande.

Le conseil municipal et l'inspection académique. La construction, l'équipement, la remise en état et le fonctionnement des écoles primaires, sont gérés par la commune. Au niveau de l'Education Nationale, les écoles de Croissy dépendent de la circonscription de Le Pecq Marly^(*), qui est dirigée par Mme Reigner-Corneloup, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN).

^(*) La circonscription Le Pecq Marly regroupe les villes de Bailly, Croissy-sur-Seine, Marly le Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, L'Etang la Ville, Noisy le Roi, ainsi que les écoles privées des communes citées.

Quelques informations essentielles...

Les enseignants et les animateurs **ne sont pas autorisés à administrer des médicaments** aux enfants, sauf à ceux ayant fait l'objet d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé).

En cas de problème médical signalé par les parents (tel qu'allergie ou intolérance alimentaire, asthme, diabète...), ce document devra être signé par les parents, l'école, la Mairie et le médecin scolaire.



En cas d'**accident grave** survenant à l'école, la directrice contacte le SAMU ou les pompiers et l'enfant est conduit au centre hospitalier le plus proche. Les parents en sont immédiatement informés par téléphone.



Très important : N'oubliez pas de prévenir l'école si vos coordonnées téléphoniques changent en cours d'année.

En cas de pépin...

L'école peut être jointe au **01 30 15 01 03**.

S'il y a urgence, il est possible de contacter la Mairie (01 30 09 31 28) qui enverra une personne prévenir l'école.

Vacances scolaires 2013 - 2014



Rentrée scolaire	Mardi 3 septembre
Toussaint :	Du samedi 19 octobre Au lundi 4 novembre
Noël :	Du samedi 21 décembre Au lundi 6 janvier
Hiver :	Du samedi 15 février Au lundi 3 mars
Printemps :	Du samedi 12 avril Au lundi 28 avril
Été :	Le samedi 5 juillet

Date de la journée de cours à récupérer pas encore définie.

Dates à retenir

Dimanche 8 septembre 2013 de 13h à 18h :

Fête de la carotte, avec stand CAAPE à l'Espace Chanorier (12 grande rue).

Mercredi 18 septembre 2013 à 20h30 :

Réunion d'information CAAPE ouverte à tous à l'Espace Chanorier (12 grande rue).

Lundi 9 septembre 2013 :

Réunions de rentrée pour les classes de CP et CE1.

Jeudi 26 septembre 2013 :

Réunions de rentrée les classes de CE2, CM1 et CM2.

Vendredi 11 octobre 2013 :

Elections des représentants de parents d'élèves.

Vendredi 18 octobre 2013 :

Course avec l'école élémentaire Jules Verne au Parc des Berges.

Fin juin 2014 :

Spectacle de fin d'année et kermesse.

Conseils aux parents...

Un bon moyen pour que nos enfants soient sereins est de faire confiance aux enseignants sur l'avancée des apprentissages et nous pouvons aussi les aider par différents moyens :

- Faire lire les enfants à voix haute ;
- Faire réciter les leçons ;
- Revoir avec eux les mots difficiles.



Le travail à la maison ne doit normalement pas excéder 30 minutes en CP et une heure en CM2.

Quelques points importants :

- Regarder tous les jours le cahier de liaison et le signer si besoin ;
- Regarder les cahiers en fin de semaine et les signer si besoin ;
- Vérifier le matériel et le compléter régulièrement (tailler les crayons, remplacer les équerres cassées, les bâtons de colle, ...) ;
- Limiter les gadgets à la mode, mais aussi vérifier que les jeux apportés à l'école sont bien autorisés par les enseignants (le règlement intérieur de l'école est très précis à ce sujet). Tout ce qui peut faire des envieux (bonbons, bagues, jouets...) est une source de conflits ;
- Indiquer le nom de l'enfant (sur une petite plaque) et munir d'un antivol les vélos ou trottinettes des enfants laissés à l'école la journée ;
- Éviter les écharpes, foulards et cordons de serrage qui peuvent être dangereux ;
- Vérifier que la casquette ou la chaussure achetée la veille n'a pas été envoyée sur le toit (c'est déjà arrivé plusieurs fois). Les vêtements retrouvés par les enseignants ou les animateurs sont stockés. Pour augmenter vos chances de les retrouver, ne pas oublier de marquer lisiblement le nom de l'enfant sur ses vêtements, bonnet, écharpe, ... Si jamais le vêtement reste introuvable, demander alors à l'enfant d'inspecter la cour, les bancs, les porte-manteaux ou les toilettes ;
- Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et les risques de diabète, il est conseillé d'éviter, dans la mesure du possible, les viennoiseries industrielles et les barres sucrées. Privilégier fruits, fromages (qui peuvent être conservés dans le cartable dans une boîte du style « lunchbox » ou « Bento ») ;
- Les toilettes ne sont pas un terrain de jeux. Les enfants doivent apprendre à les respecter ;
- Enfin, en cas de vol ou d'intimidation - y compris s'il s'agit du goûter -, il est impératif que votre enfant aille prévenir l'un des adultes qui surveillent la cour. S'il n'ose pas le faire, l'inciter à se confier à d'autres élèves moins timides : il existe notamment une réelle solidarité avec certains « grands » qui se souviennent des petits qu'ils ont été et qui se feront forts de « protéger » les plus petits.

En savoir plus, nous contacter



Site Internet : www.caape.net

Présidente	Muriel CHRETIEN	06 09 98 91 28	murielchretien@free.fr
Secrétaire	Valérie JAQUET	06 03 18 52 97	valerie.jaquet@gmail.com
Trésorière	Caroline GERMA	06 08 71 23 52	ccgerma@free.fr
Maternelle Les Cerisiers	Perrine LESUR Anh Van VU	06 66 00 13 37 06 51 35 26 18	perrinelesur@gmail.com petitdragon@gmail.com
Maternelle Jean Moulin	Marine LECARREUX Caroline GALLIERE	06 63 74 16 00 06 15 34 92 54	marine.lecarreaux@orange.fr cgalliere@yahoo.fr
Elémentaire Jules Verne	Anne-Claire DARMON Valérie JAQUET	06 81 76 39 15 06 03 18 52 97	acdarmon21@gmail.com valerie.jaquet@gmail.com
Elémentaire Leclerc	Caroline GAUTIER Sabine AMAVI Sophie COUERY	06 85 84 79 47 06 18 36 82 31 06 86 32 90 58	carogautier@noos.fr famille.amavi@cegetel.net couerys@gmail.com
Collège Jean Moulin	Laurent CARDO Karine BESSY	06 71 22 46 73 06 13 63 02 06	cardo.l@wanadoo.fr karinebessy@yahoo.fr

Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

- Association affiliée à l'UNAAPE - Région Ile de France -

